

Le 27 OCTOBRE 2016.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 26 OCTOBRE 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-six octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de QUEUILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur MASSON Yannick, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : Dix.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 octobre 2016

Présents : MMES MASSON Yannick, BOUTHET Jean-Pierre, BORDET Florent, MIOCHE Chantal, MACHEBEUF Sylviane, DELHOOFS Marie-Hélène, LE PROVOST Xavier, PESTANA Laurence, KLUPINSKI Charles.

Procuration de : M. PEREIRA José à M. MASSON Yannick.

Absents excusés : Néant

Secrétaire : Madame DELHOOFS Marie-Hélène.

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire en Mairie, le 26 octobre 2016, à 18h30, a pris les décisions suivantes (à l'unanimité sauf indication contraire) :

- 1) Renouvellement du contrat CUI-CAE de Madame TIXIER Patricia, à compter du 1^{er} novembre 2016, pour une durée d'un an renouvelable, avec un horaire de travail de 20 heures hebdomadaires. Ce contrat est pris en charge par l'Etat à hauteur de 85%, sachant que la Commune s'engage à proposer diverses formations à l'agent renouvelé.
- 2) Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée municipale d'un projet de constitution d'un service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols (dossiers d'urbanisme) qui serait porté par le SMADC au bénéfice des Communes disposant d'un document d'urbanisme (au 1^{er} janvier 2018 : arrêt de l'instruction des autorisations du droit des sols par les services de l'Etat). Il indique également que la nouvelle Communauté de Communes, qui sera mise en place au 1^{er} janvier 2017, envisage la création d'un service d'instruction des autorisations du droit des sols pour l'ensemble des Communes qui la composeront. Il propose un vote à mains levées : le projet de service mutualisé d'instruction du droit des sols porté par le SMADC est refusé par 8 voix contre et 2 abstentions.
- 3) Une augmentation de crédits en section de fonctionnement du budget principal communal est adoptée pour un montant de 3 214 €, incluant le paiement des frais d'obsèques d'une personne insolvable décédée sur la Commune.
- 4) Un virement de crédits en section d'investissement du budget annexe d'assainissement est voté pour un montant de 2 000 € permettant le remboursement en capital d'un emprunt réalisé sur ce budget.
- 5) Les critères d'évaluation professionnelle des agents titulaires sont adoptés afin de pouvoir procéder dès que possible aux entretiens professionnels qui se substituent à la notation des agents territoriaux.
- 6) Une délibération sur le principe de recrutement d'agents non titulaires pour pourvoir au remplacement d'agents momentanément absents est adoptée.
- 7) Le Conseil Municipal décide unanimement de ne pas renouveler, pour l'instant, la convention de fourrière avec l'Association Protectrice des Animaux. Il est rappelé que l'APA accueille les animaux trouvés en errance, mais que leur capture incombe à la Commune qui ne dispose pas des moyens matériels nécessaires.

Départ de Monsieur Florent BORDET à 19h45.

8) QUESTIONS DIVERSES

A/ les résultats de l'inventaire des zones humides, réalisé par le groupe de travail en association avec le SMADC, sont disponibles à la consultation à l'accueil du secrétariat de mairie. Ces documents sont consultables du 1^{er} au 30 Novembre 2016 inclus. Un registre destiné à recevoir les remarques et observations des administrés est mis à disposition durant cette période.

B/ choix du nom de la future Communauté de Communes :

- 1 – Combrailles Sioule et Morge
- 2 – Volcans, Sioule et Morge
- 3 – Sioule, Morge et Volcans
- 4 - Sioule, Plaine et Volcans
- 5 – Tazenat, Sioule et Morge

Ces choix sont transmis à Manzat Communauté.

C/ Monsieur le Maire informe l'assemblée du passage dans le bourg de Queuille d'une balade théâtralisée dans le cadre du Festival Ernest Montpied le dimanche 17 avril 2017.

D/ Un nouveau Sous-Préfet est nommé à RIOM à partir du lundi 7 novembre 2016. Il s'agit de Monsieur Franck BOULANJON.

E/ La cérémonie commémorative de l'ARMISTICE de 1918 aura lieu le 11 Novembre 2016 à 10 heures 40. Rassemblement vers l'ancienne salle des fêtes, dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts, vente des insignes Bleuets de France et vin d'honneur à la Salle Polyvalente.

F/ Il est demandé la rénovation des panneaux d'affichage installés dans les différents villages, par pose de nouvelles plaques de liège faciles à punaiser. Monsieur BOUTHET se charge de faire réaliser cette remise en état par les agents techniques communaux.

G/ Monsieur le Maire indique que l'analyse et le diagnostic de territoire établi par le cabinet d'études CDHU ont été lus et rectifiés par le groupe de travail œuvrant à la révision du PLU. Le document ainsi modifié a été retourné au cabinet d'études pour poursuite de la procédure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 25 minutes.

Le Maire,



Yannick MASSON